

ARRETE DU MAIRE

voirie 2023-14

CIRCULATION DEVIEE DANS LE BOURG

DU 04 septembre au 06 octobre 2023

Le Maire de la commune de SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)

- VU le code de la route,
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la demande, en date du 21 août 2023, présentée par l'Entreprise MEIZE Père et fils domiciliée « 16 La Rouvelade » à Saint Priest Ligoure qui sollicite une réglementation de la circulation pendant les opérations de réfection de toiture au « 7 Rue de l'Eglise » 87800 St Priest Ligoure,

Considérant qu'en raison des difficultés de circulation engendrées par ce chantier, il y a lieu de restreindre la circulation ; et de préserver la sécurité des ouvriers et des usagers de la route,

***** ARRETE *****

ARTICLE 1 :

La circulation sera interdite SAUF RIVERAINS à tous les véhicules du 04 septembre 2023 07h30 au 06 octobre 2023 18h00 , sur la rue de l'Eglise, entre les deux carrefours en raison d'opération de réfection de toiture au « 7 Rue de l'Eglise ».

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite soit manuellement par l'utilisation de piquet mobile K10, soit par la pose de panneaux spécifiques , soit par l'utilisation de feux de chantiers .

Le stationnement sera également interdit.

ARTICLE 4 : Une déviation sera mise en place par la Rue Léonard Laspougeas et la Rue des Châtaigniers .

ARTICLE 3 :

L'Entreprise MEIZE Père et fils prendra toutes dispositions jugées utiles pour informer le public de ces dispositions, les faire respecter et installer une signalisation.

ARTICLE 4 :

Les contrevenants seront passibles de contravention

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

Fait à Saint Priest Ligoure, le 21 août 2023

LE 25 AOUT 2023

Publié le 25 août 2023

Le Maire,



Bernard DELOMENIE